DATE : 23 avril 2021 **MAIRIE DE MERICOURT L'ABBE**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2021

Ordre du jour : compte de gestion 2020
compte administratif 2020
budget 2021
CCVS : compétence mobilité
délibérations diverses
questions diverses

Etaient présents : de Blangie Christian, Tricot Philippe, Tricot Jean-Luc, Boulland Orane, Berchon Gérard, Lefebvre Boulland Hélène, Dubas Patrick, Choquet Sabine, Rambures Francis.
Absents excusés : Cuvillier Nathalie donne pouvoir à de Blangie Christian, Droulers Christophe, Lemoine Céline, Annaert Christophe, Rousselle Francine, Machado Sérafim.

compte de gestion 2020
le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par M. Stéphane Mathieu, inspecteur au Service de Gestion Comptable d'Albert.

compte administratif 2020
le Conseil Municipal, M. de Blangie se retirant, élit M. Berchon Gérard président de la séance, adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 présentant un solde de clôture de :

Section Investissement 51.093,45-€
Section Fonctionnement 193 524.91 €
142 431.46 €

le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section	Résultat 2019	Virement Sect.Inv.	Résultat 2020	Restes à Réaliser 2020	Solde RAR	Montant à affecter
Investissemt	-171 244.72		-52 093.45	D= 12 200 R= 13 200	R= 1 000	-51 093.45
Fonctionnemt	143 995.49	171244.72	49 529.42			142 431.46

considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire en réserve R 1068 … 51 093.45 €
Report en fonctionnement R 002 …….. 142 431.46 €

budget 2021

taux d'imposition 2021

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB) est transférée aux communes. Le taux de taxe sur le foncier bâti des communes sera modifié en y ajoutant le taux départemental. Le nouveau taux de base 2021 avant le vote sera donc égal à 28%92 (taux communal 2020) + 25%54 (taux départemental 2020) soit 54%46.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2021 :

TFPB	54%46	base prévisionnelle 2021 =	308 000 € soit	167 955 €
TFPNB	41%25	« «	50 400 € soit	20 805 €
				188 760 €

vote du budget 2021

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de l'exercice 2021 tel qu'il est présenté, s'élevant à :

Section Investissement	270 943.45 €
Section Fonctionnement	460 731.46 €
	731 674.91 €

CCVS : compétence mobilité

Le maire expose que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% territoire dispose d'une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) puisque les communes ne seront plus, à compter du 1er juillet 2021 AOM. La loi donne la possibilité de transférer cette compétence aux EPCI. A défaut, la compétence reviendra à la Région.

Les AOM auront la capacité à proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire. La compétence d'AOM permettre ainsi d'intervenir dans 6 domaines principaux : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.

Les AOM auront la capacité d'établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU). Ces plans de mobilité prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités (mobilités actives, partagées, …), la mobilité solidaire ainsi que les enjeux de logistique.

Le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité est renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM.

Un contrat opérationnel de mobilité, liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité, en associant en particulier les gestionnaires d'infrastructures.

Un comité des partenaires sera créé par chaque autorité organisatrice pour faire travailler l'ensembles des acteurs concernés par la mobilité.

La loi a également inscrit la coordination de l'ensemble des AOM. Ainsi, l'exercice effectif de la compétence « mobilité » sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité.

Par délibération en date du 9 février la Communauté de Communes du Val de Somme s'est saisi de la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021, date fixée par la loi.

Les communes doivent également se prononcer sur le transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de communes dont elles sont membres (à la majorité qualifiée) avant le **30 juin 2021.**

Il est proposé au conseil municipal de transférer la compétence « mobilité » à la communauté de communes du Val de Somme.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
*Accepte le transfert de compétence « mobilité » à la communauté de communes qui deviendra : « Autorité Organisatrice de la Mobilité »
*autorise le maire à signer tout document relatif à ce transfert.

<u>délibérations diverses – questions diverses</u>

1* FDE80 prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public

Le maire soumet le devis transmis par la FDE80 d'un montant TTC de 1562.00 € comprenant des prestations d'évaluation, de mesures et analyses diverses et qui donneront lieu à des préconisations dont le coût sera à la charge de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas poursuivre l'opération qui concernait la garderie périscolaire. Autorise le maire à communiquer cette décision à la FDE80.

2* CDG80 : renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1er janvier 2022

Le Centre de Gestion de la FPT de la Somme propose de participer à la nouvelle procédure de mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025. Le conseil municipal accepte la proposition. Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3* CDG80 : désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection

Le maire donne lecture du courrier du 31/03/2021 du Centre de Gestion de la FPT de la Somme indiquant qu'en vertu de l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, la commune a l'obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'inspection, soit :
-contrôler les conditions d'application de la réglementation santé/sécurité applicable au sein de la collectivité,
-proposer toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.
Cet agent peut être mis à disposition et la CDG propose un conventionnement afin de mener à bien cette mission, dont le coût de fonctionnement est imputé sur la cotisation additionnelle et n'engendre pas de facturation supplémentaire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas adhérer au service proposé par le centre de gestion de la Somme. Autorise le maire à communiquer cette décision au CDG80.

4* réclamation « sens interdit » Rue du Maréchal

par message du 24/03/2021 M. et Mme Parin déclarent subir des remarques désagréables et de l'agressivité lorsqu'ils empruntent la rue du Maréchal dans le sens interdit pour accéder à leur propriété, malgré la dérogation permanente délivrée aux riverains par la mairie. Ils demandent si celle-ci est toujours valable. Plusieurs riverains ont déjà signalé ce problème et le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 1 abstention (Mme Boulland Hélène), la suppression du sens interdit Rue du Maréchal. Autorise le maire à rédiger l'arrêté correspondant.

5* remboursement du dégrèvement sécheresse 2020 sur parcelles communales

Le conseil municipal autorise le reversement du dégrèvement perçu pour un total de 141.00 € aux locataires des parcelles concernées :

AB 60-76	bail B1 Droulers	89 €
AB 68	bail B3 Charles	24 €
T15-28 X 134 ZA 15	bail B4 Droulers	28 €

par mandat sur l'article 614 du budget 2021.

6*régularisations sur observations du Service de Gestion Comptable d'Albert

Par courrier du 22 février et 25 mars 2021 le SGC d'Albert émet plusieurs observations concernant les mandats de traitements et indemnités. Le calcul de l'abattement primes-points pour les agents CNRACL percevant l'IFSE (Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) est à revoir. Le taux des indemnités de fonction des élus a été corrigé en Décembre (40,3 % pour le maire et 10,7 % pour les adjoints). Il faudra revoir le type de contrat pour Céline Ladent et Ophélie Jumel qui la remplace durant son congé maladie. Modifications d'imputation des différentes cotisations. D'autre part, l'indemnisation de Ludivine Thierry telle qu'elle est versée, n'est pas conforme à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'agent administratif en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans renouvelable à compter du 1er juin 2021, pour assurer la tenue du site internet, la rédaction du journal communal, et la communication dans le village au sein de la commission presse-informatique. Fixe une durée hebdomadaire (4 ou 5 h) qui assure une rémunération nette équivalente à l'indemnisation actuelle (190 €). Autorise le maire à rédiger le contrat correspondant.

7*remboursement trop-perçu Orange

Le conseil municipal accepte les chèques de remboursement par la Sté Orange, pour les contrats à l'école :

-internet 17,50 €

-téléphone 44,39 €

Autorise le maire à établir les titres article 70878 du budget.

8*proposition parcelle section AC n° 14 Rue de la Gare

Le maire informe le conseil de la proposition de rétrocession par acte administratif de la parcelle cadastrée section AC n° 14 Rue de la Gare, d'une contenance de 45 m2, par le Groupe Tisserin (Lille) nouveau propriétaire des fonciers de la SACICAP ASO. La parcelle est située en bout des parcelles vendues par Mme Flahaut, derrière l'ancienne maison du garde-barrière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de rétrocession sans frais à la commune. Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9*contrat d'apprentissage Valentin Macaigne

Le maire soumet au conseil le projet de conclure un contrat d'apprentissage avec Valentin Macaigne, en bac pro sur 2 ans, sur la base d'une durée hebdomadaire de 35h. Il est en stage sur la commune et sur Heilly où il est domicilié, depuis Septembre 2018. Le coût pour la commune serait de 2 000 €/an avec l'aide de l'Etat. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable. Autorise le maire à signer les documents.

le Maire,

MAIRIE DE COURT-L'ABBÉ (SOMME)